CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 novembre 2024

<u>Présents</u>: - Isabelle ANDRADE - Alain BOLERY - Yohann DUMONT - Michel DURANTIN - Carole FEJARD - Michel GAY - Sylvie LAPALUS - Philippe LEVEQUE - Thierry MYARD - Antonio Paulo TERROSO-Claudette TRONCY

Excusés: Marion JOLIVET - Blandine DUCHON- Marie-Laure BONAFINI

Absents:

Secrétaire de séance : BOLERY Alain

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 30 octobre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

<u>I-Offre du CDG42 pour un contrat groupé « Protection sociale complémentaire – risque prévoyance » :</u>

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune propose actuellement à ses agents un contrat groupe de prévoyance pour la garantie de maintien de salaire et le risque d'invalidité auprès de la MNT. Notre contrat arrive à échéance au 31.12.2025. Un nouveau contrat est proposé par le Centre de gestion avec un nouveau prestataire Relyens. Afin de faire bénéficier aux agents d'un meilleur taux dès le 1^{er} janvier 2026, monsieur le Maire présente aux conseillers l'appel d'offre groupé mené par le CDG42 qui a obtenu, après négociation, une offre à 1.98% pour la couverture maintien de salaire et pour la couverture invalidité. La condition pour entrer dans ce groupement est une adhésion à la convention pour une contribution annuelle de 50€ qui correspond aux frais de service Protection Sociale Complémentaire. Cette adhésion devra être décidée en conseil durant l'année 2025.

Il rappelle également que la mise en place d'une participation employeur d'au moins 1 euros était obligatoire depuis le $1^{\rm er}$ janvier 2020. A compter du $1^{\rm er}$ janvier 2025, cette participation obligatoire devra être d'au moins 7.00 € par mois et par agent qui ont souscrit au contrat groupé en cours. Le maire propose donc aux conseillers de définir le montant de la participation employeur pour la prévoyance à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une participation employeur de 10 € par mois et par agent (titulaire et contractuel) pour la prévoyance (assurance maintien de salaire et invalidité) à compter du 01.01.2025

II- BUDGET Commune et Assainissement :

Demande de subvention (commune):

Monsieur Alain BOLERY, Adjoint de la voirie et des réseaux rappelle le devis présenté lors du dernier Conseil Municipal pour la demande de subvention voirie 2025 :

- Chemin des brosses - 3530 m2 - 642 ml - enrobé à chaud - 40 959.50€ HT

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de voirie 2025 et sollicite l'aide financière du conseil départemental sur ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée par la MAGE, service interne du SIEL, sur les consommations énergétiques des logements communaux et les devis demandés. Il rappelle également que sur l'année 2024 les travaux de remplacement des installations ont été fait dans les logements de l'ancienne cure qui étaient les plus anciennes et les plus consommatrices (une chaudière fioul et une chaudière gaz remplacées par des pompes à chaleur individuelles).

Monsieur le maire propose de poursuivre, sur l'année 2025, ces travaux de rénovation dans les logements communaux situés à la Mairie du Bourg. (Pour un montant d'environ 15000€ HT par chaudière – devis à réactualiser) et propose de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité pour ces travaux.

Le conseil municipal approuve le remplacement des deux chaudières des logements de la Mairie du Bourg par des pompes à chaleur et sollicite une aide financière auprès du conseil départemental au titre des enveloppes de solidarité 2025

Versement Subvention commune vers le budget assainissement :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le versement d'une subvention du Budget commune vers le budget assainissement était prévu au budget 2024. Il faut donc délibérer afin d'acter ce versement de subvention d'un montant de 16012.73€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le versement de la subvention d'un montant de 16012.73€ du budget commune vers le budget assainissement.

III - SIEL- Restauration de 3 armoires d'éclairage public :

Monsieur le maire rappelle aux conseiller municipaux la délibération prise suite à la présentation lors du dernier conseil du 30 octobre 2024 sur la nécessité de remettre en état certaines armoires d'éclairage public. Il rappelle également que pour maintenir un prix raisonnable et une prise en charge de 45% du montant total par la Mairie, il fallait adopter et valider le devis avant le 31/12/2024. Nous avons reçu dernièrement le devis réactualiser du SIEL et la liste des armoires à remettre en état. Il y a finalement 3 armoires à restaurer en priorité pour un montant de 2010€ HT soit une dépense de de 904€ HT pour la commune. Monsieur le Maire propose donc de délibérer à nouveau sur ce sujet à partir du nouveau devis du SIEL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le nouveau devis pour le remplacement des armoires éclairages public.

IV- Questions diverses

• CR conseil d'école : Reprise du Pumtrack par l'école ? plantation d'un arbre, bilan rentrée :

Le maire explique aux conseillers les discussions en cours actuellement avec l'école, notamment la reprise du la partie Pumtrack à intégrer dans l'école, ce sujet reste en cours de réflexion.

Bilan rentrée : 144 enfants scolarisés cette année, beaucoup de départ en 6^e l'année prochaine et peu d'arrivées prévues.

• Les plans : habillage de la façade du bâtiment par des membres d'associations de

Chandon:

Un groupe de retraités de Chandon regardent ensemble comment rénover les façades de la salle des plans. Ils cherchent la meilleure solution, et vont voir également avec les employés communaux

• Remise en état des Croix sur la commune :

Monsieur le maire explique aux conseillers, que certaines croix de la commune vont devoir être remises en état. Même si ces dernières sont principalement privées, les élus estiment que cela fait partie du patrimoine.

• Remise en état mur cimetière :

Monsieur le maire explique au conseillers l'urgence de remettre en état le mur du cimetière qui menaçait de s'effondrer. Les agents communaux ont donc réalisé des travaux en urgence afin de consolider ce mur.

• <u>Départ définitif d'Emilie et Recrutement de Nellie</u>

Monsieur le Maire rappelle la situation de Mme VOUILLON-LATHUILIERE Emilie qui est actuellement mis à disposition auprès de Charlieu Belmont Communauté. Cet agent a fait part à la collectivité de sa volonté à intégrer définitivement la

Communauté de Commune au 31 janvier 2025. Mme BURNICHON-FAYARD Nellie, qui était arrivée suite à la mise à disposition d'Emilie, sera donc recrutée définitivement par la Mairie à partir du 1^{er} février 2025.

• <u>Divers</u>:

- ✓ Mme TRONCY Claudette, conseillère municipale fait part de sa volonté de ne plus être la référente culturelle de la commune. Elle sera remplacée par le Maire, Michel DURANTIN.
- ✓ M. DURANTIN (Maire) et M. GAY (conseiller municipal) sont aller visiter un centre d'enfouissement dans l'allier.
- ✓ M. DUMONT Yohann (conseiller Municipal) fait part de la réunion à laquelle il a assisté dans le cadre du transfert de compétence assainissement auprès de Charlieu-Belmont communauté, il explique notamment toutes les interrogations qui ressortent de cette réunion (gestion des astreintes, référent communal, gestions des clefs, gestion des contrôles assainissement)
- ✓ Info-Chandon : Le magazine Info Chandon sera distribué par les élus et conseillers municipaux d'ici la fin d'année 2024.

Fin de séance à 22h15

Prochain CM mercredi 29/01/2025

Délibérations du 27/11/2024 :

- CM D35 2024 11 27 Participation employeur prévoyance 2025
- CM D36 2024 11 27 Remise en état armoires AA AI et AK
- CM D37 2024 11 27 Enveloppe voirie 2025
- CM D38 2024 11 27 Solidarité 2025.
- CM D39 2024 11 27 Versement subvention Commune vers Budget Assainissement